



www.cnrs.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE NATIONAL | PARIS | 21 FÉVRIER 2018

La commission d'enquête Sorbonne Université - CNRS concernant la mise en cause de publications de Catherine Jessus conclut à l'absence de méconduite scientifique

En septembre 2017, Catherine Jessus, directrice de recherche au CNRS, responsable d'une équipe dans le Laboratoire de biologie du développement (CNRS-Sorbonne Université), directrice de l'Institut des sciences biologiques (INSB) du CNRS, a été accusée de méconduite scientifique dans un blog. Ces éléments, relayés sur certains réseaux sociaux et livrés à l'appréciation de commentateurs anonymes visaient 11 articles publiés sur une période de vingt ans, dont elle n'est pas première auteure, et est dernière auteure pour 4 d'entre eux. De facto, ses co-auteurs, dont plusieurs chercheurs ou enseignants chercheurs appartenant à l'UPMC ou au CNRS, ont été également mis en cause.

L'UPMC (désormais Sorbonne Université) a mis en place une commission d'enquête, comme à chaque fois qu'une éventualité de méconduite ou fraude scientifique est connue. Le CNRS s'est associé à cette démarche. De plus, certains journaux scientifiques ont également saisi, selon leurs procédures, l'université pour investigation.

Le rapport d'enquête conclut « n'avoir pas trouvé, dans les figures incriminées sur internet, de fondement à une méconduite scientifique de Mme Jessus ». Dans sept des onze publications visées, le comité précise que « les suspicions d'assemblage inapproprié de figures se révèlent sans fondement ». Dans chacune des quatre autres, des erreurs ne remettant pas en cause les conclusions des recherches menées ont été identifiées, erreurs dont « Mme Jessus n'est jamais à l'origine ». Le rapport précise que des demandes de correctif ont été formulées auprès des éditeurs scientifiques concernés, qui les ont toutes acceptées.

Profondément attachés au respect de l'éthique aussi bien dans les conduites des recherches que dans leur publication, le CNRS et Sorbonne Université rappellent leur engagement d'institutions scientifiques à traiter avec la plus grande rigueur les affaires de méconduite scientifique, en protégeant les lanceurs d'alerte sincères comme les chercheurs et enseignants-chercheurs dont l'innocence est démontrée. En cas de méconduite ou de fraude avérée, ils prennent des sanctions adaptées, sans aucune complaisance.

Le CNRS et Sorbonne Université appellent enfin à la plus grande vigilance collective quant à la multiplication de dénonciations fallacieuses, sans aucune justification scientifique, sous couvert de pseudonymes, car elle complique l'identification des fraudes réelles.



www.cnrs.fr



**SORBONNE
UNIVERSITÉ**

Le CNRS et Sorbonne Université réaffirment toute leur confiance à Catherine Jessus et s'indignent de la campagne calomnieuse dont elle a été victime.

Les trois parties du rapport d'enquête sont disponibles aux liens suivants :

[Les conclusions du rapport](#)

[L'analyse détaillée](#)

[L'annexe 1](#)

Contacts

Presse CNRS | Julien Guillaume | T 01 44 96 46 35 / 06 75 74 02 22 | julien.guillaume@cnrs-dir.fr

Presse Sorbonne Université | Claire de Thoisy Méchin | T 06 74 03 40 19 | claire.de_thoisy-mechin@sorbonne-universite.fr